



**Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES**  
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



*De la Nature et des Hommes*

www.sepanso40.fr

## Au jour le jour – février 2020

01 02 : Castets – La SEPANSO apprend la saisie de plusieurs centaines de kilos de pibales – la SEPANSO informe Me Ruffié dans la perspective d'une constitution de partie.

02 02 : Grand Dax – problème sanitaire induit par le déversement de déchets ménagers sans précaution.

02 02 : Midour – Au nom de FNE65, AdT32, SEPANSO 40 et SEPANSO 64, Michel Geoffre adresse deux courriers à l'Institution Adour :

- Calendrier et méthodes de travail de la CLE du SAGE Adour Amont (2 pages)
- Avis sur le Projet de territoire pour la gestion de l'eau sur l'Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour (4 pages)

03 02 : Dax – Audience au Tribunal correctionnel – l'examen du dossier Gaudio (Hossegor) a été reportée au 14 avril

03 02 : Communiqué : « *Frédéric Veaux, préfet, quitte les Landes Un préfet que la SEPANSO ne regrettera pas !* » (2 pages)

03 02 : Consultation publique - Déchets nucléaires - La SEPANSO a écrit : « *Cigeo Non merci ! Les risques sont tels qu'il est incroyablement irrationnel de continuer à suivre ceux qui soutiennent Cigeo. Nous l'avons écrit à plusieurs reprises. Faudra-t-il faire une chanson pour que le message soit assimilé ?* »

04 02 : Misson – Dossier 1801246-3 – Le Tribunal administratif adresse à la SEPANSO copie du mémoire en défense présenté par la préfecture des Landes (6 pages + 4 pièces jointes)

04 02 : Campagne et Meilhan – Demande d'autorisation de poursuivre et d'étendre l'exploitation d'une carrière de sables et graviers - Rapport et conclusion du Commissaire enquêteur : avis favorable assorti de deux réserves (obtention de défrichement et maîtrise foncière)  
[http://www.landes.gouv.fr/IMG/pdf/conclusion\\_et\\_avis\\_gaia\\_final.pdf](http://www.landes.gouv.fr/IMG/pdf/conclusion_et_avis_gaia_final.pdf)

04 02 / Yzosse – A.G. Agrobio 40 – André Rossard a représenté la SEPANSO.

04 02 : Maubourguet – réunion SAGE Adour Amont - Projet de territoire pour la gestion de l'eau sur l'Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour (102 pages) – Georges Cingal excusé  
[http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion\\_integree/PT\\_Adour\\_amont/Diagnostic\\_partage\\_phase\\_1\\_V1\\_15\\_janvier.pdf](http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/PT_Adour_amont/Diagnostic_partage_phase_1_V1_15_janvier.pdf)

04 02 : Anglet – Conférence de presse des associations Salmo Tierra, SEPANSO 40 et SEPANSO 64. « *La pêche au filet port de Bayonne bientôt rétablie par le Président Rousset et les Préfets ?* » (Dossier de presse : 2 pages) - Antoine Domenech, José Manarillo et Michel Rodes ont répondu aux questions des journalistes. Bel article publié dans la République.

04 02 : Saint-Pierre du Mont – Une personne qui s’est installée à l’automne s’étonne : « *Les avions en décollent à n'importe quelle heure du jour et même de la nuit (avant hier 23h50 et hier 23h00)* ». La SEPANSO qu’elle interroge lui explique la situation.

05 02 : Stratégie Bas Carbone - La SEPANSO dépose un commentaire sur le site des consultations publiques du Ministère de la Transition écologique et solidaire au sujet de la consultation du public sur le projet de décret relatif à la stratégie bas-carbone et aux budgets carbone : « *Le projet de Stratégie Bas Carbone vise, mais ratera la cible....* »

05 02 : Programmation Pluriannuelle de l’Energie - La SEPANSO dépose un commentaire sur le site des consultations publiques du Ministère de la Transition écologique et solidaire au sujet de la consultation du public sur le projet révisé de Programmation pluriannuelle de l’énergie (PPE) : « *Le projet de Stratégie Bas Carbone vise, mais ratera la cible*

La Stratégie Bas Carbone et la Programmation Pluriannuelle de l’Energie sont mises en consultation. Malheureusement il semble évident que ces projets n’intègrent pas toutes les mesures indispensables pour atteindre les objectifs inscrits dans la Loi sur l’Energie et le Climat. Chacun peut constater qu’il y a un hiatus incompréhensible entre les discours et les actes de ce gouvernement.

Il faut espérer que le gouvernement :

- retrouve la mémoire de ce qui a été acté dans l’Accord de Paris (COP 21), en particulier en protégeant les puits de carbone.
- réalise que l’urgence climatique ne peut se satisfaire de décisions renvoyées à des échéances lointaines,
- reconnaisse que les émissions de carbone induites dans les importations doivent être prises en compte
- imagine au plus vite un vaste plan d’économies d’énergie
- ne se contente pas de la carotte (mesures incitatives) et ne se prive pas du bâton (taxation des émissions à des niveaux dissuasifs)
- apporte toute la clarification indispensable pour que les appels d’offre (privés et publics) soient normalisés et affichent l’objectif de la maîtrise des consommations d’énergie
- s’attaque enfin aux subventions plus ou moins déguisées aux énergies fossiles.

Il faut surtout espérer que le gouvernement écoute attentivement les experts scientifiques (GIEC) et les Fédérations d’associations de protection de la nature et de l’environnement

La Stratégie Bas Carbone doit être sérieusement revue pour que la problématique climatique puisse être traitée sans léser les activités économiques durables et les différentes couches sociales. Nota Bene : tout résultat positif obtenu grâce à la Stratégie sera bénéfique à la santé de toutes les espèces. Faut-il encore rappeler qu’en matière de protection de la biodiversité, le président et le gouvernement ont pris des engagements devant les générations futures ?

06 02 : Vielle Saint-Girons – Dossier 1901100-3 – Dune – Le Tribunal administratif de Pau communique copie d’un mémoire en défense présentée par l’avocat de la commune (8 pages + 1 pièce jointe)

06 02 : Dax – Audience au Tribunal de commerce – La SEPANSO demande le retrait de l’ordonnance de Madame le Juge Commissaire près la liquidation judiciaire de la S.A.S. Solarezo – Solarezo n’ayant pas reçu la convocation, l’audience a été reportée au 19 mars.

06 02 : Saint-Yaguen – La Commission d’Accès aux Documents Administratifs transmet l’avis qu’elle a rendu le 30 janvier. Le maire prétend avoir transmis tous les documents demandés par la SEPANSO.

07 02 : Gouts – Dossier 1700016 – Me Soumaille-Slawinski interroge le Tribunal administratif pour savoir quand l’affaire de la gravière sera audenciée. Le Tribunal prévoit un audencement au cours du premier semestre.

07 02 : Bordeaux – Conseil d’administration de FNE Nouvelle Aquitaine – Georges Cingal a assisté à cette réunion à la demande de Daniel Delestre puisque qu’il pouvait éclairer les débats sur plusieurs points.

09 02 : consultation publique du Ministère de la Transition écologique et solidaire au sujet de la consultation L'arrêté modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion (SDAGE) des eaux précise le contenu du SDAGE pour le deuxième cycle de gestion (2016-2021) de la directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000, dite directive cadre sur l'eau – La SEPANSO expose ses craintes : « DU COURAGE

L'évolution proposée semble d'autant plus inquiétante que la note de présentation n'expose pas les problèmes identifiés qui pourraient être surmontés.

Par contre il semble évident une nouvelle fois que les échéances fixées pour l'atteinte d'un niveau de bonne qualité pour les masses d'eau dégradées vont être repoussées par notre gouvernement. Force est de constater que ce gouvernement veut faire comme les précédents.

Les gouvernements qui se sont succédés n'ont pas eu le courage de traiter les pollutions diffuses. Alors qu'il a fallu abandonner les forages dans le lit majeur de la plupart des cours d'eau et créer de nouveaux forages avec des fonds publics, nous constatons que certains de ces nouveaux forages sont pollués (ESA Métolachlore) comme nous l'avions prédit. Naturellement il faut investir maintenant dans des systèmes de dépollution pour produire de l'eau potable, lesquels se traduisent par une augmentation des redevances payées par les consommateurs.

De même nous attirons régulièrement l'attention sur les impacts des stations de traitement des eaux usées, soit parce qu'elles ne traitent pas les micropolluants (cf données Agence de l'Eau Adour-Garonne), soit parce qu'elles sont saturées lors des épisodes de pluies intenses ; ce qui conduit leurs gestionnaires à utiliser leurs dispositifs de surverse.

En fin de compte, nous constatons que les eaux littorales se dégradent (nos analyses nous ont permis de mettre en évidence la présence de tensio-actifs (cationiques et non-ioniques) ainsi que d'agents de surface anionique dans des mousses de plus en plus spectaculaires, au point de nous inquiéter quant à la qualité de l'air lors des tempêtes sur le littoral (création d'aérosols qui dégradent énormément la qualité de l'air)

La SEPANSO profite donc de cette consultation pour rappeler les urgences au cas où les nouvelles modalités de la concertation ne permettraient plus de sonner l'alarme. Il est grand temps de montrer autant de rigueur pour limiter les pollutions diffuses qu'il en a été montré pour maîtriser les pollutions ponctuelles. Nous souhaitons que les factures de dépollution soient présentées aux pollueurs. De plus en plus de citoyens se demandent bien pourquoi l'Etat n'applique pas le principe pollueur-payeur, énoncé par l'article L.110-1 du Code de l'Environnement. Selon cet article (3°) « les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur ». Ils se demandent bien pourquoi la lutte contre les pollutions diffuses mobilise des fonds publics...

La SEPANSO est radicalement opposée au report 2033, ou 2039. La France se déshonore en en respectant l'engagement pris pour la Directive Cadre Eau, elle qui avait su montrer la voie en traçant la piste de la gestion

par bassin versant ... **DES OBJECTIFS ONT ÉTÉ FIXÉS : IL FAUT LES ATTEINDRE N'EN DÉPLAISE AUX LOBBIES.** Naturellement à Bruxelles, plus personne ne parle du modèle français ; et pour cause !

10 02 : Biscarrosse - Dossier 1701538 (refus implicite du conseil municipal de retirer la délibération du 06/03/2017 approuvant le PLU et ladite délibération) Le Tribunal administratif adresse copie de deux notes en délibéré datées du 20/12/2020 :

- Me Courrech, avocat de la commune, produit une note en délibéré.
- Me Ruffié, dans l'intérêt de la Société des Amis de Navarrosse et de la SEPANSO adresse des observations à propos des conclusions du rapporteur public (5 pages + 3 nouvelles pièces jointes)

10 02 : Mézos – La SEPANSO demande communication des permis PC 04018216M0020M002 et PC 04018216M0021M002

10 02 : Projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour – La SEPANSO répond au questionnaire (3 pages) visant à faire le bilan de la concertation.

10 02 : Mimizan – Au camping du lac (en bordure de la route de Sainte Eulalie et du lac d'Aureilhan), on creuse pour construire une piscine ; cela étonne dans la mesure où le secteur est classé Natura 2000 : quelle étude d'incidence ???



11 02 : Cagnotte – suivi de la construction du radar pour l'EALAT – La SEPANSO reçoit à se demande les données techniques d'une installation équivalente : « ... La valeur la plus forte a été mesurée juste en dessous du dôme radar (distance 0 m, hauteur relative 0m) : 0.0055W/m<sup>2</sup>. La valeur la plus faible a été mesurée à 600 m du radar et à -55 m : 0.0001 W/m<sup>2</sup>... Conclusion : les valeurs mesurées sont dans tous les cas inférieures à la limite prise en compte pour assurer la sécurité des personnels : 0.08W/ m<sup>2</sup>. »

11 02 : Tarnos et Boucau – Tempête Ciara – Vers 18 heures avec une marée montante (coef 108), Michel Botella réalise un reportage photographique montrant des remontées spectaculaires de mousses dans l'estuaire de l'Adour (18 photos)



11 02 : Compteurs Linky : La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a révélé avoir mis en demeure EDF et Engie pour n'avoir pas respecté leurs obligations quant au respect de la vie privée des utilisateurs des compteurs Linky. Les entreprises ont trois mois pour se mettre en conformité. La SEPANSO constate une nouvelle fois que l'Etat n'a pas fait son travail (protection des consommateurs) puisqu'il a fallu que les associations (Robin des toits, Priartem, Agir pour

l'Environnement, SEPANSO ...) attirent l'attention de la CNIL sur l'illégalité du dispositif. Sud-Ouest n'a pas pu faire autrement que d'informer ses lecteurs : « La CNIL épingle les compteurs Linky »

11 02 : Consultation publique – Définition des « logements à consommation énergétique excessive » - La SEPANSO a répondu brièvement (2 pages), non sans rappeler l'engagement d'Emmanuel Macron lors de la campagne présidentielle.

12 02 : Mont de Marsan : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites – Formation Faune sauvage captive – Georges Cingal a représenté la SEPANSO.

12 02 : Capbreton - Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) du secteur Bouret-Boudigau – La SEPANSO, sollicitée par l'administration, a transmis son avis sur le projet de PPRL : 6 pages

12 02 : Dax – Manifestation devant le Tribunal lors du dépôt de la plainte contre X déposée par les pisseurs involontaires de glyphosate - Georges Cingal a représenté la SEPANSO, mais il y avait aussi quelques autres adhérent(e)s.



13 02 : Vielle Saint-Girons – Dossier 1901100-3 (dune) – le Tribunal administratif communique copie d'un mémoire en défense présentée par la partie défenderesse (7 pages + 2 pièces jointes)

13 02 : Soorts-Hossegor – Ramdam a attribué le Klaxon d'or à Xavier Gaudio qui a fait prendre en charge ses honoraires d'avocats par la commune alors qu'il est poursuivi pour avoir mis en ligne sur son compte personnel Facebook un message mettant en cause la porte-parole de la SEPANSO Landes. France Bleu Gascogne a repris l'information.

13 02 : Bougue – La préfecture confirme que « le permis de construire accordé à la SAS MEGAVOLTA n'appelait pas d'observation au titre du contrôle de légalité »

13 02 : Morcenx – Commission de suivi de site des établissements CHOPEX et INERTAM – Jean Dupouy et Georges Cingal ont représenté la SEPANSO.

14 02 : Bordeaux – Audience de la Chambre maritime au Tribunal correctionnel – Deux pêcheurs étaient cités à comparaître pour avoir pêché dans la bande des 300 mètres en navigant à une vitesse supérieure à 5 nœuds. Me Stéphanie Vignollet a défendu les intérêts de la SEPANSO qui s'était constituée partie civile. Georges Cingal a assisté à l'audience. L'affaire a été mise en délibéré ; le jugement devrait être rendu le 30 mars.

14 02 : Soorts-Hossegor – La SEPANSO reçoit copie du courrier adressé à la préfète pour la demande de déferé contre la délibération accordant au Maire la protection fonctionnelle et demande d'intervention pour prise illégale d'intérêts

14 02 : Mimizan – Dossier 1901133-3 (PLU contesté) – Me Ducourau produit un mémoire récapitulatif et répond au mémoire en défense de la commune : 57 pages (il y a 32 pièces au dossier)

14 02 : Rion des Landes – Étude de terrain – Jean Dupouy réalise un reportage photographique très détaillé sur le site de Nabout menacé par un projet photovoltaïque (24 photos géolocalisées)

15 02 : Rion des Landes – Référé au Tribunal administratif de Pau - La SEPANSO demande la suspension de l'arrêté n°2018-836 en date du 27 septembre 2018, par lequel le Préfet des Landes a autorisé le défrichement de bois situés sur le territoire de la commune de Rion des Landes par la SAS URBA 128 – Me Ambre Soumaille-Slawinski, chargée de défendre les intérêts de la SEPANSO, a adressé un mémoire de 23 pages complété par 23 pièces jointes.

16 02 : Agglo du Marsan – La SEPANSO reçoit copie d'un recours gracieux formé par un citoyen.

16 02 : Mimizan – La DDTM répond à propos du signalement des transferts de sables contenant des déchets : «... Suite à votre signalement, un agent de la DDTM s'est rendu rapidement sur place. Il s'avère que deux opérations concomitantes se déroulaient sur le site : - d'un côté, la commune qui retirait le sable accumulé pendant l'hiver dans les rues. Ce sable est rendu à la dune au niveau du sud du courant, - de l'autre une entreprise qui enlevait du sable de la parcelle T111 et qui allait le verser sur les rives du courant, devant la résidence du parc d'hiver pour combler une encoche d'érosion dans les berges du courant. L'agent n'a constaté aucun déchet visible tant sur les sites de prélèvement que de dépôt. Mes services restent vigilants à tout mouvement de déchets vers des destinations inappropriées... ». Les militants de la SEPANSO n'ont pas la berlue : ils ont même pris des photos ! Quelle idée ils ont eu de faire des vagues sur le littoral !

16 02 : Coudures - La SEPANSO apprend qu'un aigle de Bonelli a été plombé à proximité d'une palombière.

17 02 : Suite à notre courrier du 5 novembre dont nous avons fait copie à la Ministre de la Transition écologique et solidaire, la DDTM nous adresse les réponses souhaitées sur les dossiers suivants : raccordement des centrales photovoltaïques au réseau, plantations de miscanthus, et devenir des sites de stockage de bois Klaus.

17 02 : Ygos Saint-Saturnin – étude en zone forestière.

17 02 : Le Houga – réunion du groupe de travail PTGE Midour – Patrick Ponge a représenté la SEPANSO.

17 02 : Grand Dax – La SEPANSO communique aux représentants des associations sa perception du PAPI de l'agglo qui doit être examiné par la Commission des inondations du bassin Adour-Garonne.

18 02 : Mont de Marsan - Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – PV officiel : 3 pages.

19 02 : Grand Dax – La SEPANSO reçoit le relevé de conclusion de la réunion de concertation du 16 janvier 2020 concernant le projet de création d'un poste électrique 63 000/20 000 volts Dax Sud et son raccordement par une liaison électrique souterrain 90 000 volts (exploitée en 63 000 volts) au poste source de Dax.

19 02 : Cachen : La SEPANSO reçoit la réponse du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne à notre courrier du 25 novembre à propos du projet de parc photovoltaïque : projet à l'étude.

19 02 : consultation publique du Ministère de la Transition écologique et solidaire au sujet de la consultation Projet de plan national d'action 2020-2029 en faveur du Balbuzard pêcheur et du

Pygargue à queue blanche - Commentaire SEPANSO : « Avis naturellement favorable : Nous avons eu la chance lors d'une sortie le long de l'Adour de pouvoir observer un balbuzard pêcheur consommant une alose. A l'aller, l'alose était à peine entamée, mais au retour on pouvait clairement distinguer les arrêtes sur tout un côté. Cette performance en a surpris plus d'un ! Pas de photo : il pleuvait fort. Mais la scène reste gravée dans toutes les mémoires des participants à notre sortie ornithologique (Printemps de l'environnement). La SEPANSO souhaite au plus grand nombre de pouvoir faire une telle observation, mais cela suppose de laisser en paix les oiseaux. Il faut vraiment sanctuariser certains secteurs favorables à ces rapaces. La SEPANSO espère pourvoir observer des nidifications dans les Landes.

20 02 : Landes d'Armagnac – Le Syndicat mixte de développement des Landes d'Armagnac adresse copie du dossier opposable du Schéma de Cohérence Territoriale des Landes d'Armagnac : clé USB.

20 02 : Mimizan – Le préfet répond à notre courrier du 6 mars : délimitation des espaces proches du rivage dans le PLU, déclaration Loi Eau et cession des lots de la ZAC du Parc d'Hiver (2 pages).

21 02 : Fargues – Dossier 1901303-3 (gros élevage près d'habitations) – Surpris par la demande du Tribunal administratif, Me Ruffié explique que l'A.G. 2018 ne peut avoir lieu que lors l'exercice est clos. Le même mandate avait été envoyé pour le dossier 1901715.

21 02 : Campet & Lamolère – Faute d'avoir obtenu une réponse au courrier adressé le 14 octobre 2019 à propos des nuisances induites par le fonctionnement de 'usine Thalie du SYDEC, avec relance au mois de décembre, la SEPANSO adresse un nouveau courrier à la préfète des Landes (2 pages)

21 02 : Ygos Saint-Saturnin – Etude visuelle des parcelles où il est projeté d'installer des panneaux photovoltaïques.

22 02 : Paris – Salon de l'Agriculture – La SEPANSO réagit !!! (Communiqué : 1 page)

22 02 : Consultation publique – La SEPANSO a écrit : « *Soyons logiques et rationnels : Il semble parfaitement irrationnel d'imaginer de chasser ces quatre espèces dont les populations déclinent régulièrement. En ce qui nous concerne plus particulièrement dans les Landes, nous ne voyons pratiquement plus de courlis cendrés, de barges à queue noire, ou de tourterelles des bois. Il faut interdire la chasse de ces trois espèces, mais aussi celle du grand tétras...* »

22 02 : Ygos Saint-Saturnin – La Société BL Conseils notifie à la SEPANSO le recours formé contre les arrêts rendus par la Cour administrative d'appel de Bordeaux le 9 juillet 2019 et le 19 décembre 2019. Ce recours a été enregistré au greffe du contentieux du Conseil d'État le 20 février 2020 sous le numéro 438889.

25 02 : Mimizan – Rapport et conclusions d'enquête publique (demande de défrichement de 16 ha 97 a pour le projet de Zone d'Aménagement Concerté du Parc d'Hiver) : 22 pages – Le Commissaire enquêteur émet un avis favorable, lequel est toutefois assorti de 6 recommandations.  
[http://www.land.es.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_et\\_conclusions\\_ce-3.pdf](http://www.land.es.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_et_conclusions_ce-3.pdf)

27 02 : Tarnos – La SEPANSO adresse au Tribunal administratif une requête tendant à l'annulation des arrêtés n° 89/2019/SPN et 157/2019/SPN respectivement des 18 octobre 2019 et 30 décembre 2019 (l'un modifiant l'autre) par lesquels le préfet des Landes a porté dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces végétales et animales protégées et de leur habitat, à fin de réalisation du contournement du port de Tarnos (18 pages + 9 pièces jointes)

27 02 : Mézos – instance 1800801-2 – La SEPANSO adresse un mémoire complémentaire au Tribunal administratif (10 pages + 5 pièces jointes)

28 02 : Mousses sur l'Atlantique – deux nouveaux étudiants sollicitent la SEPANSO car ils veulent étudier l'impact des polluants sur la photosynthèse des phytoplanctons.

28 02 : Lüe – Le maire adresse à la SEPANSO le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme en nous invitant à transmettre notre avis.

## **Documents :**

**L'approche paysagère accélératrice de la transition agro-écologique** – Conseil général de l'environnement et du développement durable – Février 2020 , 108 pages  
<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/273777.pdf>

**Des pesticides perturbateurs endocriniens, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques dans l'air en France** – Exppert 11 (24 pages) – Générations futures – <https://www.generations-futures.fr/wp-content/uploads/2020/02/pesticides-air-exppert-11-bd.pdf>